

Cir-2122-023
Ain Najm le 12/10//2021

Chers parents,

L'ambassade de France lance pour cette année 2021-2022 sa modalité d'aide aux familles en difficulté en octroyant des bourses scolaires.

A la demande de l'ambassade une pré-sélection sera faite par l'établissement afin d'envoyer uniquement les noms de 326 élèves les plus nécessiteux.

Pour ceux qui désirent présenter le nouveau dossier d'aide pour l'année 2021-2022 - il figure sur le site de l'établissement - prière de le rendre dûment rempli en y joignant les papiers correspondant à votre situation et de le présenter au service social de l'établissement avant **le 22 octobre 2021 (dernier délai)**.

Qui peut prétendre à cette aide ?

Toute famille ayant une situation financière difficile, un membre ou plus au chômage ou souffrant d'une réduction de salaire depuis 2019.

Les critères à respecter :

- Un endettement pour motifs somptuaires ne peut en aucun cas être pris en compte.
- Les familles bénéficiant de revenus en USD ou EUR ne sont pas admissibles à l'aide française.
- La lettre de motivation, les rapports médicaux et les attestations doivent être rédigés en français.

Les dossiers seront étudiés par la commission collégiale : toute information erronée mettra votre dossier hors étude.

N.B : Un nombre de familles a présenté des dossiers pour la phase 3 d'aide en Mai 2021, nous voudrions signaler que n'avons pas encore reçu les sommes relatives de l'ambassade concernant ces dossiers-là, néanmoins, ceci n'entrave pas la possibilité de présenter une demande d'aide actuelle pour cette année.

L'assistante sociale de l'établissement est à votre disposition pour tout éclaircissement et ceci tous les jours de 8h à 12h. (Jusqu'au 21 octobre)

Nous souhaitons à toutes nos familles le bonheur et la prospérité.

La Direction